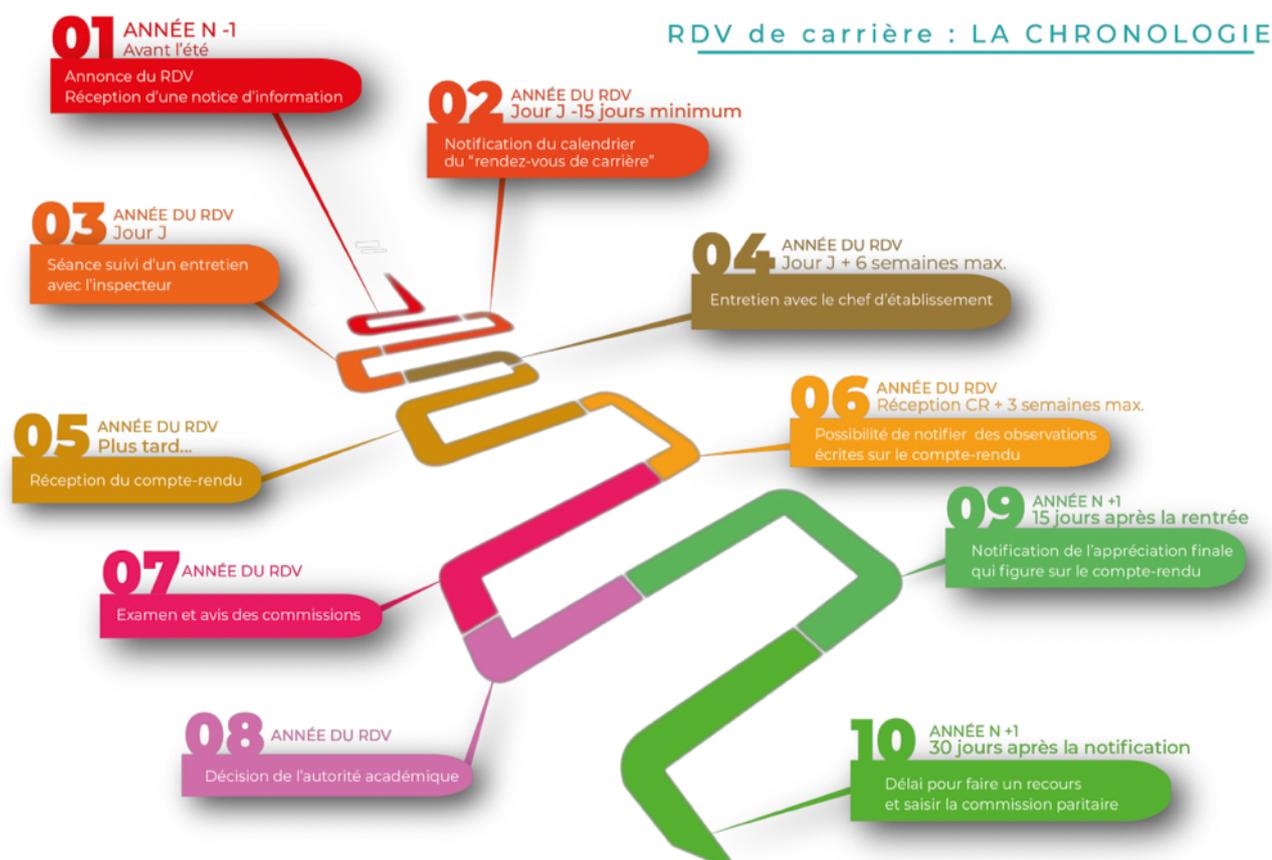


RDV DE CARRIÈRE : QUELS ENJEUX FINANCIERS ?



Le 1^{er} RDV de carrière au 6^{ème} échelon.

Quand ? Ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans l'échelon pour l'inspection.

Temps de passage dans l'échelon sans promotion : 3 ans.

Un enjeu financier grotesque : Le professeur promu (seulement 30 %) passera au 7^{ème} échelon en 2 ans au lieu de 3. Il gagne donc une année.

Salaire mensuel brut indiciaire au 6^{ème} échelon : 2 446,62€ bruts

Salaire mensuel brut indiciaire au 7^{ème} échelon : 2 579,54€ bruts

Différence mensuelle = 132,92€.

**MAIS CE N'EST MALHEUREUSEMENT PAS CE QUE VOUS GAGNEREZ
LOIN S'EN FAUT : VOIR PAGE SUIVANTE**

1er et 2ème RDV de carrière Enjeux mineurs

Le 1^{er} RDV de carrière au 6^{ème} échelon.

En effet, la prime Grenelle étant dégressive il faut décompter :

Prime Grenelle au 6^{ème} échelon : 208,33€

Prime Grenelle au 7^{ème} échelon : 125,00€.

Différence : 83,33€

Gain mensuel : 132,92-83,33€ = 49,59€ bruts = **40€ nets par mois.**

Gain annuel = 595€ bruts = 475€ nets environ : RIDICULE !



Le 2^{ème} RDV de carrière au 8^{ème} échelon.

Quand ? Ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans l'échelon pour l'inspection.

Temps de passage dans l'échelon sans promotion : 3, 5 ans.

Enjeu financier : Le professeur promu (seulement 30 %) passera au 9^{ème} échelon en 2 ans et demi au lieu de 3 ans et demi. Il gagne donc une année.

Salaire mensuel brut indiciaire au 8^{ème} échelon : 2 766,60 € bruts

Salaire mensuel brut indiciaire au 7^{ème} échelon : 2 929,06 € bruts

Différence mensuelle = 162,46€.

Primes Grenelle équivalentes au 8 et 9^{ème} échelons : 33€.

Le gain salarial mensuel est donc de 162,46€ bruts par mois = 130€ nets/mois environ.



Textes réglementaires

Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017
Décret n° 2017-120 du 1er février 2017
Arrêté du 5 mai 2017 modifié
BO 19 du 12 mai 2022
Guide du Rendez-vous de Carrière

CONTACTEZ-NOUS

academie.paris@cgt-ep.org

06 33 26 18 83

3ème RDV de carrière ACCÈS À LA HORS CLASSE



Le 3ème RDV de carrière au 9ème échelon.

QUAND ? Ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans l'échelon pour l'inspection.

Temps de passage dans : 4 ans.

L'enjeu financier est majeur. On change de grade. En fonction de l'appréciation finale du recteur, on passe, plus ou moins vite à la HORS CLASSE.

Pour la Hors-Classe, seuls 23% des promouvables en 2025 seront promus. Et entre un avis « Excellent » et un avis « Satisfaisant », il y a 40 points d'écart dans le 2nd degré, soit un décalage d'au moins 4 années pour la promotion !

Ainsi, pendant au moins 4 ans, les personnes ayant obtenu un « Satisfaisant » verront passer devant elles dans la liste, tous les « Excellents » et les « Très Satisfaisants ». Elles sont alors reculées dans la liste des promouvables !

Points selon l'appréciation finale .

2nd degré

Avis final du Recteur	POINTS
Excellent	145 points
Très satisfaisant	125 points
Satisfaisant	105 points
À consolider	95 points

1er degré

Avis final du Recteur	POINTS
Excellent	120 points
Très satisfaisant	110 points
Satisfaisant	80 points
À consolider	60 points

RECLASSEMENT HORS CLASSE

Échelon classe normale	Ancienneté dans l'échelon	Indice classe normale	Salaire brut Mensuel €	Échelon HORS CLASSE	Indice HORS CLASSE	Salaire brut Mensuel €	Gain mensuel €
9	Entre 2 et 4 ans	595	2929,06	2	629	3096,43	167,37
10	Moins de 2 ans et demi	634	3121,04	3 Avec report d'ancienneté	673	3313,03	191,99
10	Plus de 2 ans et demi	634	3121,04	4	720	3544,44	423,40
11	Moins de 2 ans et demi	678	3337,65	4 Avec report d'ancienneté	720	3544,44	206,79
11	Plus de 2 ans et demi	678	3337,65	5	768	3780,70	443,05

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2024/25

LA CGT-EP AGIT EN FAVEUR DES MAÎTRES

Contestation d'appréciation finale du Recteur

(RDV de carrière 2023/24)

Le délai de recours de 30 jours débutera le
12 novembre grâce à l'intervention de la
CGT-EP (2nd degré).

LES MACRONISTES VEULENT FAIRE DES ÉCONOMIES
SUR LE DOS DES FONCTIONNAIRES MALADES

MONSIEUR LE DÉPUTÉ !
LE MINISTRE DIT QU'IL FAUT
TAPER SUR LES FONCTIONNAIRES
ET LEUR ABSENTÉISME !

PARFAIT !
JE DÉTESTE CES FAINÉANTS !
PAR CONTRE, POUR LE VOTE DE
LA LOI, CE SERAIT BIEN QUE ÇA
NE SOIT PAS TOUT DE SUITE...



Le rectorat a écrit aux professeurs qui ont contesté leur appréciation finale par courrier, daté du 21 octobre, sous couvert du chef d'établissement.

La plupart des enseignants ont vu leur demande refusée. La CGT-EP a interrogé un panel d'enseignants au cours de la semaine de reprise. La plupart n'avait pas reçu le courrier. Il ne leur a été donné qu'à leur demande.

La CGT-EP a alors écrit au rectorat (2nd degré) afin de le signaler et a précisé : « *C'est ce pourquoi, je vous demanderais de bien vouloir envoyer ce courrier également par mail aux enseignants concernés.* »

Une autre question se pose. Le courrier est daté du 21 octobre mais les enseignants n'ont pu le réceptionner qu'au retour des vacances, au mieux. Quelle est donc la date de démarrage des 30 jours pour le recours je vous prie ? »

Le vendredi 8/11 soir, par courriel, le rectorat nous a annoncé qu'un courriel était parvenu, le jour même, à tous les enseignants concernés et que le délai de 30 jours, pour le second recours devant la CCMA, partirait du 12/11. Ce dont nous nous félicitons.

Date: ven. 8 nov. 2024, 16:50

Subject: courrier réponse 1er recours appréciation finale

To: XXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe la réponse au 1er recours adressé à la DEP, à la suite de la notification de l'appréciation finale de votre RDV de carrière.

Le délai du second recours débutera le mardi 12 novembre.

Restant à votre disposition,

ARTICLE LIBÉRATION

DERRIÈRE LES MURS DE L'ÉCOLE LA PLUS RICHE DE FRANCE, JEANNINE MANUEL : UNE MACHINE À CASH ALIMENTÉE PAR L'ARGENT PUBLIC



L'École Jeannine-Manuel, réputée pour son enseignement bilingue et son réseau d'anciens élèves prestigieux, est présentée comme un établissement d'élite, fréquenté par les enfants des plus riches. L'article de Libération met en lumière les contradictions de cette école :

* Financement opaque : malgré des frais de scolarité très élevés et des dons importants, l'établissement est sous contrat d'association avec l'État et bénéficie donc de subventions publiques considérables. Les comptes de l'établissement sont peu transparents, laissant planer des doutes sur l'utilisation des fonds.

* Conditions de travail difficiles : les enseignants décrivent un environnement de travail stressant, des attentes élevées et une pression constante : cas de harcèlement et conséquences dramatiques.

* Sélectivité : l'école est soupçonnée de sélectionner ses élèves en fonction de leur niveau social et de leurs résultats aux tests d'intelligence.

* Conflit d'intérêts éventuels : les liens étroits entre l'école, la fondation et les sociétés familiales soulèvent des questions d'éthique et de conflits d'intérêt.

En somme, l'article dresse un portrait contrasté de l'École Jeannine-Manuel. Si elle est reconnue pour son excellence, elle est également critiquée pour ses pratiques financières opaques, ses conditions de travail difficiles et son manque de transparence.

Cet article soulève donc des questions importantes sur le rôle des écoles privées sous contrat dans le système éducatif français, sur la transparence financière de ces établissements scolaires, sur les conditions de travail des enseignants et sur l'indifférence du rectorat employeur des Maîtres. On se souvient encore de l'appel intersyndical à la grève fin 2021. Or, le rectorat, notamment alerté par la CGT-EP et les autres syndicats représentatifs, n'a jamais officiellement questionné les pratiques de cet établissement.

